
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - Une présentation par l'image.

Numéro d'inventaire : 1979.36739.2

Type de document : affiche

Éditeur : Département de l'Information des Nations Unies

Date de création : 1950 (vers)

Inscriptions :

- lieu d'impression inscrit : U.S.A. (Sic)

Description : Lithographie monochrome sur papier vert.

Mesures : hauteur : 1018 mm ; largeur : 762 mm

Notes : Présentation par l'image de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme réalisée au moyen de modèles à 3 dimensions adaptés du film fixe intitulé "La Déclaration universelle des droits de l'homme" réalisé par l'Organisation des Nations Unies (N°inv. 78.5951(3), Côte 3.4.11.). Sur cette affiche, 18 images numérotées de 11 à 28 se rapportant aux articles et alinéas de la Déclaration (voir 79.36739(1)).

Mots-clés : Organisations et coopération internationales

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

ill.



11 Tous les hommes naissent à l'état de liberté et d'égalité de droits. Ils sont doués de raison et de conscience et se doivent de vivre en harmonie avec les autres.
12 Tous les hommes ont droit à l'éducation élémentaire gratuite. On ne peut refuser à personne l'accès à l'éducation.
13 Chacun a des devoirs. L'accomplissement de ces devoirs est une condition de la liberté. Ceux-ci se doivent d'être exercés dans le respect des droits des autres.
14 L'individu doit être traité avec dignité. Les droits de responsabilité de l'individu sont de nature civile, politique, économique, sociale et culturelle. Ils sont de nature humaine et doivent être exercés dans le respect des droits des autres.



15 Il est le droit de tous les hommes de travailler. Le chômage constitue une violation de ce droit. On doit donc chercher à éviter le chômage et à assurer à tous les hommes le droit de travailler.
16 Tous les hommes ont le droit de travailler dans des conditions de travail justes et favorables. Ils ont le droit de travailler dans des conditions de travail justes et favorables.
17 Tous les hommes ont le droit de former et de rejoindre librement des syndicats pour défendre leurs intérêts.
18 Tous les hommes ont le droit de participer librement à la vie culturelle de leur pays.



19 Tous les hommes ont le droit à un procès équitable et public. Ils ont le droit à un procès équitable et public.
20 Tout le monde a droit au mariage et au mariage est une union libre et volontaire.
21 Le mariage est la base de la famille. La famille est l'élément naturel de la société et a le droit de la protection de la loi. Le mariage est la base de la famille et a le droit de la protection de la loi.
22 Le droit de propriété est un droit naturel. Il est le droit de propriété.

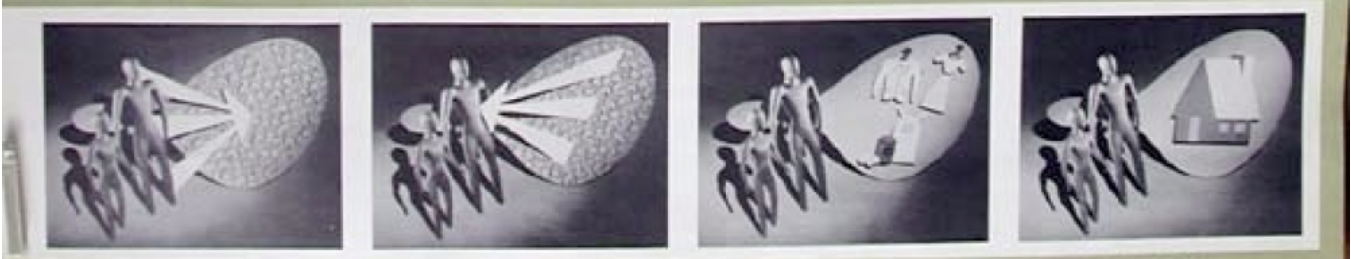
2

DÉCLARATION UNIVERSELLE
DES Droits de l'Homme

une présentation par l'image



23 Tous les hommes ont le droit de librement aller et venir dans n'importe quel pays. Ils ont le droit de librement aller et venir dans n'importe quel pays.
24 Toute personne a le droit de chercher et d'obtenir l'asile dans un autre pays.



25 Tous les hommes ont le droit à un procès équitable et public. Ils ont le droit à un procès équitable et public.
26 Tout le monde a droit au mariage et au mariage est une union libre et volontaire.
27 Le mariage est la base de la famille. La famille est l'élément naturel de la société et a le droit de la protection de la loi. Le mariage est la base de la famille et a le droit de la protection de la loi.
28 Le droit de propriété est un droit naturel. Il est le droit de propriété.